

La concurrence au service de tous

Offre d'emploi

RAPPORTEUR (H/F) Service des Concentrations

Publication le 10 mai 2023

Autorité administrative indépendante, l'Autorité de la concurrence veille au bon fonctionnement concurrentiel de l'économie en France. Elle contribue à la régulation de la concurrence aux niveaux européen et international. Sa compétence transversale la conduit à intervenir dans tous les secteurs économiques.

Elle a en charge 4 grandes missions :

Lutter contre les pratiques anticoncurrentielles (ententes et abus)

Contrôler les opérations de concentrations (fusions et rachats)

Émettre des recommandations (avis aux pouvoirs publics et acteurs économiques)

Réguler les professions réglementées

Figurant parmi les meilleures autorités de concurrence au monde dans le classement de la Global Competition Review, l'Autorité est également en pointe sur les nouvelles problématiques liées à l'économie numérique.

ENVIRONNEMENT DU POSTE

Le service des concentrations instruit les notifications reçues en application des articles L. 430-1 et suivants du code de commerce. 345 dossiers ont été instruits en 2022 et 259 décisions ont été rendues. Le service assure également le suivi des engagements pris par les entreprises dans le cadre du contrôle des concentrations et l'instruction des infractions procédurales (par exemple des affaires relatives à des opérations de concentration réalisées sans avoir été notifiées ou à un non-respect d'engagements pris dans le cadre d'une décision d'autorisation de concentration). Il est également en charge, conjointement avec la direction juridique, de la défense des décisions de concentration devant le Conseil d'État.

Par ailleurs, le service des concentrations de l'Autorité est en charge du suivi des notifications reçues par la Commission européenne, particulièrement en ce qui concerne les opérations faisant l'objet d'une phase II (élaboration de la position de l'Autorité pour le vote en comité consultatif).

Le service est enfin associé à tous les projets transversaux nationaux et internationaux relatifs au contrôle des concentrations (par exemple simplification des procédures, révision de la notice « marchés pertinents », nouvelle politique européenne relative à la mise en œuvre de l'article 22 du règlement 139/2004).

Actuellement, le service comprend un chef de service, trois adjoints, dix-sept rapporteurs, trois agents au greffe et deux assistants rapporteurs.

DESCRIPTION DU POSTE

Les rapporteurs affectés au service des concentrations instruisent les dossiers de concentration nationaux aussi bien en phase I (examen rapide) qu'en phase II (examen approfondi), sous l'autorité d'un chef de service ayant rang de rapporteur général adjoint. L'instruction se fait au sein d'une équipe réunissant *a minima* le rapporteur et l'un des trois adjoints au chef de service. Pour les dossiers qui demandent une instruction plus lourde, l'équipe peut inclure deux rapporteurs ou plus ainsi qu'un économiste du service économique.

Les rapporteurs sont également amenés à suivre certains dossiers de concentrations instruits par la Commission européenne et notamment les opérations faisant l'objet d'une instruction de phase 2 (élaboration de la position de l'Autorité, participation aux auditions et aux comités consultatifs).

Ils sont enfin chargés du suivi des dossiers qui, au cours des années passées, ont fait l'objet d'engagements ou d'injonctions qui sont toujours en cours de mise en œuvre (pré-instruction des plaintes pour non-respect de ces engagements, suivi des rapports des mandataires, réponse aux demandes d'interprétation ou de révision des entreprises).

PROFIL DU CANDIDAT

Les rapporteurs sont appelés à analyser les conséquences concurrentielles des opérations de concentration sur les marchés concernés, tâche qui fait appel à des compétences à la fois juridiques et économiques. Une expérience de 2 à 3 ans dans le domaine de la concurrence est donc souhaitable. Une capacité à appréhender les aspects économiques des dossiers et les raisonnements de l'économie de la concurrence est également appréciée. Les postes pourront néanmoins être pourvus par des profils principalement juridiques ou principalement économiques, avec une ouverture sur l'autre discipline.

Les candidats doivent faire preuve de réactivité et de disponibilité, l'instruction des dossiers de contrôle des concentrations s'inscrivant dans des délais contraignants et le flux des notifications reçues par l'Autorité étant impossible à régulariser.

Ils doivent également être capables de gérer les relations avec les entreprises et leurs conseils ainsi que les contacts avec la Commission européenne. Ils doivent faire preuve d'autonomie, être dotés de qualités rédactionnelles et d'un niveau d'anglais lui permettant d'interagir dans cette langue en autonomie.

MODALITES DE CANDIDATURE ET DE RECRUTEMENT

Le poste est ouvert aux agents titulaires de catégorie A (détachement sur contrat) et aux contractuels (contrat à durée indéterminée).

Les candidatures (CV + LM) sont à adresser, par courriel, au plus tard le 31 mai 2023 à recrutement@autoritedelaconcurrence.fr

Merci de noter sur votre candidature la référence de l'offre : « RAPP.CONCENTRATIONS.MAI.2023 »

Des renseignements peuvent être pris auprès de :

- Étienne Chantrel, chef du service des concentrations (01.55.04.00.04)
- Noémie Picand, chargée du recrutement au service des ressources humaines (01.55.04.01.06)

Autorité de la concurrence
11, rue de l'échelle, 75001 Paris
01 55 04 00 00
www.autoritedelaconcurrence.fr

